

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 22
Nombre de votants..... 29

Délibération n° 2024-21

Nomenclature :
3.5 – Autres actes de gestion du domaine public

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le six mai, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 30 avril 2024

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Catherine PAGEAUX, Corinne BUGAUT-MITTOU, Nicole VERPEAUX, Annick COURTOIS, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sylvie BOUYSSOU, Khadija MARZAQ, Maryse PATAILLE, Isabelle ALIBERT-COLLOTTE, Elsa GOUBALI ;
- MM. Jacquy GOUBET, Emmanuel DUFOUR, Eric GUYARD, Dominique MARTIN, Jean-Paul TRIMOULINARD, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Florent ROYER, Nicolas MELIN ;

Étaient absents et excusés :

- Mmes Corinne PIOMBINO, Catherine CAZIN, Véronique LE GRAND, Julie BARNET, Sophie LAGNIER ;
- MM. Jean-François GUINOT, Gérald BOUTET ;

Pouvoirs :

- Mme Catherine CAZIN à Mme Corinne BUGAUT-MITTOU,
- M. Jean-François GUINOT à Mme Catherine PAGEAUX,
- Mme Véronique LE GRAND à M. Jean-Paul TRIMOULINARD,
- Mme Corinne PIOMBINO à M. Emmanuel DUFOUR
- Mme Julie BARNET à Mme Elsa GOUBALI,
- M. Gérald BOUTET à Mme Isabelle ALIBERT-COLLOTTE,
- Mme Sophie LAGNIER à M. Nicolas MELIN.

La séance ouverte, Mme Nicole VERPEAUX et Mme Elsa GOUBALI ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

**DENOMINATION DE LA PLACE DU MONUMENT AUX MORTS
PLACE MARCEL SUILLEROT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, la dénomination des lieux publics.

La dénomination attribuée à une voie ou un édifice public doit être conforme à l'intérêt public local. À ce titre, l'attribution d'un nom à un espace public ne doit être ni de nature à provoquer des troubles à l'ordre public, ni à heurter la sensibilité des personnes, ni à porter atteinte à l'image de la ville ou du quartier concerné. La dénomination d'un espace public doit également respecter le principe de neutralité du service public.

La dénomination des lieux public est donc laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Considérant que la place située devant le monument aux morts n'est pas actuellement dénommée,

Considérant l'intérêt communal de dénommer cet espace,

Considérant qu'il est souhaité rendre hommage à Monsieur Marcel SUILLEROT, résistant-déporté, grande figure du monde combattant de la Côte-d'Or,

Marcel SUILLEROT, né le 09 juin 1923 à Dijon, a quitté l'école à 12 ans pour aider son père qui est installé comme artisan. En 1939, son père est mobilisé et à 16 ans, Monsieur SUILLEROT doit travailler chez un patron plombier-zingueur. Cela le conduit par la suite à travailler dans les ateliers de la SNCF, comme manoeuvre pour charger et décharger les wagons.

En juin 1940, avec l'invasion allemande, il quitte Chenôve avec sa famille pour Fussey, dans les Hautes-Côtes où ils sont hébergés par un agriculteur. Ce dernier demande à Monsieur SUILLEROT de l'aider à récupérer des armes. C'est le premier acte de résistance de Marcel SUILLEROT.

Dès octobre 1940, il devient membre des bataillons de la Jeunesse communiste. Il poursuit ainsi ses actes de résistance en s'engageant dans la diffusion de tracts anti-nazis et la récupération d'armes dans le sud de Dijon.

Arrêté en octobre 1941, il est incarcéré et torturé à la prison de Dijon et de Chaumont. En octobre 1942, il est transféré au camp de Rouillé dans la Vienne, puis en février 1943 vers le camp de concentration de Sachsenhausen non loin de Berlin. Il y reste jusqu'en mai 1945 où en travaillant à l'usine d'aviation Heinkel, il a pu saboter avec d'autres détenus la fabrication des avions réservés aux pilotes allemands.

Libéré, Monsieur SUILLEROT reprend son activité à la SNCF jusqu'à sa retraite en 1978.

De retour des camps de concentration, Monsieur SUILLEROT s'investit pleinement au sein de différentes associations à Marsannay la Côte, dont l'Association des Anciens Combattants et les Associations de Déportés et Résistants de Côte d'Or dont il est président depuis 1947. Il est également très engagé auprès de l'Amicale des Anciens déportés dont il est le Vice-Président depuis 1955 et attache une importance particulière au devoir de Mémoire.

C'est pourquoi, depuis plus de trente ans, Monsieur SUILLEROT témoigne sans relâche auprès des jeunes collégiens et lycéens de Côte d'Or et de Savoie, comme au collège Marcel Aymé de Marsannay la Côte dans les années 80, préparant les élèves en lien avec d'autres anciens combattants au Concours National de la Résistance et de la Déportation. Il participe d'ailleurs activement à sa mise en place dans le département de Côte d'Or avec le Président du Conseil Général Henri Berger. Par ailleurs, il accompagne encore chaque année les jeunes aux camps de Sachsenhausen (Allemagne) et de Natzweiler Struthof (Bas-Rhin) afin de leur expliquer son parcours mais aussi l'histoire du nazisme et ses conséquences dévastatrices tout en faisant passer un message de paix et de fraternité avec le peuple allemand.

Parallèlement, Monsieur SUILLEROT travaille en partenariat avec la cinémathèque de la commune de Chenôve et réalise plusieurs documentaires à destination du public.

En plus de consacrer une bonne partie de sa vie au Devoir de Mémoire, Monsieur SUILLEROT a participé pleinement à la vie de sa commune, Marsannay-la-Côte, en devenant conseiller municipal et adjoint de 1971 à 1983. Il a été un acteur déterminant du jumelage franco-allemand avec la ville de Schweich.

Homme de conviction, Monsieur SUILLEROT s'est battu pour la France et ses valeurs républicaines. Il n'a jamais failli dans ses devoirs de citoyen et affirme, fort de son parcours, que « la meilleure façon d'honorer la mémoire des soldats morts au combat, c'est d'agir pour la paix partout dans le monde ». Il reçoit les insignes d'officier de la Légion d'Honneur en 2021.

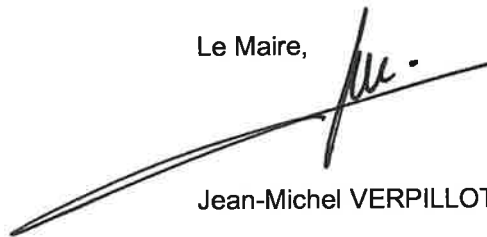
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

⇒ **De valider le nom attribué à la place devant le monument aux morts, à savoir Place Marcel SUILLEROT, résistant-déporté et ancien conseiller municipal,**

⇒ **D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 07 mai 2024

Le Maire,


Jean-Michel VERPILLOT

